



Colmar

Centre communal d'action social

Engagement

Participation pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile

Présentation
<p>Afin de permettre aux personnes âgées de vivre sereinement à leur domicile, la Ville de Colmar accorde une aide financière à l'acquisition ou à la souscription d'un abonnement pour un dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile (téléassistance).</p> <p>La participation financière est fixée à 120 € pour tout dispositif d'un coût supérieur ou égal à ce montant. Si ce dernier est inférieur à 120 €, la participation sera à hauteur du coût d'acquisition ou de l'abonnement.</p> <p>Conditions d'attribution :</p> <ul style="list-style-type: none">- être âgé(e) de 75 ans et plus,- habiter Colmar,- vivre à domicile,- être en situation de « fragilité ».
Service responsable
<p>Centre Communal d'Action Sociale 1 place de la Mairie – 68021 Colmar cedex Tél. 03 89 20 68 21, poste 1258 social@colmar.fr</p>
Procédure
<p>Compléter le formulaire de demande et joindre les pièces justificatives*</p>
Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none">- Justificatif original (facture) de domicile de moins de 3 mois,- Relevé d'identité bancaire (RIB),- Certificat médical attestant de la « fragilité » de la personne,- Une copie du contrat d'abonnement annuel ou de la facture acquittée.
Date de mise en œuvre
<p>Effet immédiat</p>